

# Le procès du meurtre « au mixeur » s'ouvre à Nice 16/0

C'est un crime bien mystérieux, un meurtre vieux de plus de dix ans, que la cour d'assises des Alpes-Maritimes va tenter d'élucider à compter d'aujourd'hui.

À l'époque, les rôles étaient inversés. La victime, Michel Renard, un braqueur niçois, aurait dû comparaître dans le box de ce même tribunal. Mais il ne s'était pas présenté à l'audience. Sa condamnation par contumace et le mandat d'arrêt qui l'accompagnait sont longtemps restés affichés dans la salle des pas perdus. Pour la justice, Michel Renard était en cavale.

Il aurait en fait été assassiné peu de temps avant sa condamnation, par ses complices d'alors. Un crime supposé dont la cour va aujourd'hui tenter d'éclaircir les nombreuses zones d'ombres.

## Une femme entre les deux braqueurs

D'abord, il s'agirait d'un meurtre sans cadavre. Le corps de Michel Renard aurait été passé... au mixeur de cuisine. C'est Philippe Rosso qui l'affirme, depuis sa cellule, dans un courrier daté du 23 octobre 2004 adressé au procureur de la

République. Lui aussi est un ancien braqueur. Il n'y a d'ailleurs pas que cela qui le relie à la victime. Outre les mêmes sympathies pour le Front national, un lien quasi familial les unit : l'ancienne petite amie de Philippe Rosso est la belle-fille de Michel Renard.

Or, Renard aurait eu des gestes déplacés envers Alexandra, 32 ans (qui va également devoir s'expliquer devant les jurés). Son compagnon, Philippe Rosso, n'aurait guère apprécié. En novembre 1998, il aurait décidé d'infliger à son complice une « correction ».

Rosso reconnaît avoir été l'instigateur du piège qui allait s'avérer mortel pour la victime.

Pour rosser Michel Renard, il aurait recruté le dénommé Luc Onfray. Mais ce présumé homme de main aurait outrepassé le contrat en tuant la victime d'un coup de marteau, puis en dépeçant méthodiquement son corps avant de passer ses chairs au mixeur pour qu'elles disparaissent plus facilement dans les canalisations d'un appartement de la rue Dabray à Nice.

Dix ans après-les faits, les experts de la gendarmerie

ont effectivement retrouvé les traces biologiques de ce meurtre barbare sur les lieux du crime désignés par Philippe Rosso. Une confession qui lui vaut d'être renvoyé devant la cour d'assises pour complicité d'assassinat. Ce que réfute son avocate M<sup>e</sup> Faccendini : « Pour mon client, il n'a jamais été question de meurtre. Il n'était même pas présent au moment des faits. »

## Qui a voulu tuer ?

Luc Onfray aurait agi seul... si ce n'est que le meurtrier désigné nle tout en bloc. Pour son avocat M<sup>e</sup> Pado-

vani, ce dossier ne repose que sur la parole de Philippe Rosso : « Il n'y a pas d'élément matériel. Mon client n'avait même pas de mobile à agir... » Contrairement à Rosso, c'est bel et bien lui qui, même involontairement, aurait provoqué le meurtre.

Un crime qui serait resté « parfait » sans ses propres aveux. Voilà pourquoi cet ancien braqueur espère aujourd'hui bénéficier de la loi de 2004 sur le repentir. Aux jurés d'apprécier tout au long de cette semaine.

ÉRIC GALLIANO  
egalliano@nicematin.fr